

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

PROJET DE RESTAURATION DU RUISSEAU DU CULET SUR LA COMMUNE DE SERMERIEU (38)

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Mise en compatibilité du PLU de la commune de Sermérieu (38510) dans le cadre d'une opération faisant l'objet d'une DUP.	Sermérieu (38510)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Préfet de l'Isère

2.1 Identification de la personne publique responsable

Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Préfecture de l'Isère Direction des relations avec les collectivités 12 place de Verdun, CS 71046, 38021 Grenoble Cedex 1 04 76 60 34 64 https://www.isere.gouv.fr/nous-contacter
---	--

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné : approuvé le 3 octobre 2019 suite à la révision du précédent document adopté en 2007.
-----	-----	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> Le PLU de Sermérieu : approuvé le 17 décembre 2012 (n'a fait l'objet d'aucune révision).</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>La mise en compatibilité du PLU consiste à permettre la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique et écologique du ruisseau du Culet et de sa zone humide dégradée.</p> <p>Le projet n'est pas compatible avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- le règlement de la zone A qui interdit les affouillements et exhaussements de sol (nécessaires aux aménagements de restauration) ;- les prescriptions de la zone humide en zones A et N ;- les prescriptions du périmètre de protection rapproché du captage de Sermérieu (Nzpr) en zone N. <p>C'est pourquoi il est prévu de créer un sous-secteur indicé « a » correspondant à l'emprise du projet et relevant des conditions énoncées à l'article R.151-34 – 1 du code de l'urbanisme (anciennement R-123-11-1), permettant les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du projet (terrassements dans le lit du ruisseau).</p>
-----	-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1.705 habitants (2023)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	17,14 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	4,4 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Zones U : 115,01 ha (6,65 %)• Zones AU : 5,19 ha (0,30 %)• Zones A : 1.058,60 ha (61,18 %)• Zones N : 551,64 ha (31,88 %) <p>(voir règlement graphique en annexe)</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les grandes orientations d'aménagements et de programmation (OAP) du PLU sont :

1. L'OAP de la zone UB Ouest du centre-bourg : empêcher l'enclavement de terrains non bâtis et anticiper sur la perméabilité d'une zone d'habitation future

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

2. L'OAP du Nord de l'école : accompagner et structurer l'émergence d'un nouveau quartier
 3. LOAP « AU équipements » : permettre l'essor d'une nouvelle zone d'équipements pour la commune

Le projet de restauration du ruisseau du Culet ne concerne aucune des grandes orientations du PLU.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Le projet de restauration hydromorphologique et écologique du ruisseau du Culet s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée Corse. Il prévoit le rétablissement de la continuité écologique et la restauration morphologique sur 1400 ml du cours d'eau et de sa zone humide associée au droit de la commune de Sermérieu.

D'après l'état des lieux de 2019 ayant permis l'élaboration du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée, la masse d'eau FRDR10380 « ruisseau de culet » présente un état morphologique altéré susceptible de déclasser l'état de la masse d'eau.

Ce projet constitue par ailleurs une action du Contrat Environnemental de la Bourbre 2023-2027.

Les travaux envisagés ont pour objectif d'améliorer significativement la morphologie, la continuité écologique et la qualité de l'eau sur 1400 ml de ruisseau au droit de la zone humide des Léchères. Ils consisteront à créer un nouveau lit remeandré, augmentant le linéaire de 10%, avec le remodelage en pente douce des berges actuelles, la création d'ouvrages de diversification des écoulements dans le lit mineur, la revégétalisation des berges et le bouchage de fossés agricoles afin de réduire le drainage et donc l'assèchement de la zone humide.

Les emprises du projet interceptent des zones du PLU qui n'autorisent pas les travaux en rivière. La mise en compatibilité du PLU consiste à modifier le règlement pour permettre ces opérations dans le cadre de travaux de restauration de milieux.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Non concerné
-----	-----	--------------

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Le projet est soumis à la procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, conformément à la rubrique 3.3.5.0. de l'article R.214-1 du code de l'environnement. Le projet est susceptible de nécessiter une demande de dérogation au titre de la destruction d'espèces protégées du fait de la présence de l'Agrion de Mercure et du Muscardin (en attente de la rédaction du dossier afin d'obtenir la décision du service compétent sur la nécessité ou non de demander l'avis). Le projet fait par ailleurs l'objet d'une procédure de DUP.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	X		Enquête publique conjointe DUP / mise en compatibilité des documents d'urbanisme / enquête parcellaire.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	no n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	Non concerné
Les dispositions de la loi Littoral concernant les		X	Non concerné

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>no n</i>	Le cas échéant, précisez
grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »			
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de la Bourbre
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La commune se situe sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
<p>Le projet se situe sur un linéaire de 1400 mètres le long du ruisseau du Culet avec une emprise latérale jusqu'à 25 mètres de chaque côté.</p> <p>Afin de réaliser les travaux de restauration du ruisseau du Culet et de rétablir le fonctionnement de sa zone humide dégradée, des travaux d'affouillement et d'exhaussement du sol sont nécessaires.</p> <p>Le projet n'est pas compatible avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement de la zone A qui interdit les affouillements et exhaussements de sol (nécessaires aux aménagements de restauration) ; - les prescriptions de la zone humide en zones A et N ; - les prescriptions du périmètre de protection rapproché du captage de Sermérieu (Nzpr) en zone N. <p>La modification du PLU consiste à créer un sous-secteur indicé « a » sur l'emprise du projet dans lequel seront permis « les affouillements et exhaussements de sol, aménagements et installations nécessaires à l'entretien ou l'amélioration du fonctionnement écologique de ces espaces et à condition de préserver la qualité du site, des paysages et des milieux naturels, et de ne pas porter atteinte au fonctionnement de la zone humide et / ou à la protection du captage du Puits de Sermérieu ».</p> <p>Les documents graphiques du règlement du PLU de Sermérieu seront donc adaptés avec la création d'un sous-secteur indicé « a ».</p>

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • <input checked="" type="checkbox"/> Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/	Non concerné

4.1 Présentation de votre projet	
default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	
Des espaces agricoles ?	X		Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? <i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe (non concerné)</i> Le projet engendrera une diminution d'activité pour 6

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			<p>exploitations agricoles en prélevant une surface cumulée de 4,01 ha de terrain (actuellement cultivées) : 3,33 ha de prairie ; 0,23 ha de luzerne ; 0,2 ha de blé ; 0,14 ha de maïs et 0,12 ha de peuplier.</p> <p>Afin de réparer les préjudices directs, matériels et certains causés aux propriétaires et aux exploitants agricoles, une indemnité due leur sera versée afin de retrouver un équilibre économique comparable à la situation antérieure à l'acquisition.</p>
Des espaces boisés ?	X		<p>L'activité d'exploitation sylvicole (peupliers) sera réduite de 0,12 ha.</p> <p>Des abattages d'arbres seront nécessaires sur un linéaire d'environ 750m le long des berges à aménager.</p> <p>Cette opération ne constitue pas un défrichement au titre du code forestier et n'est pas soumise à autorisation à ce titre (voir courrier de la DDT 38 en annexe).</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un EBC - Périmètre de protection du captage d'eau potable (zones Nzpr et Nzpe)
Complétez si nécessaire			
Le projet engendrera la consommation de 4,01 ha de terrains agricoles (dont 3,33 ha de prairie) pour les transformer en espaces naturels et en zones humides.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<ul style="list-style-type: none"> - ZPS la plus proche "FR8212011 - Steppes de la Valbonne" : distance supérieure à 25 km. - ZSC la plus proche "FR8201727 - L'Isle Crémieu" : distance supérieure à 500 m (commune voisine de Salagnon) <p>Le projet est assez éloigné de la ZSC et ne portera pas atteinte de manière significative à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées de la désignation du site Natura 2000 à l'échelle locale, régionale ou à l'échelle réseau.</p> <p>(voir carte en annexe « Natura 2000 »)</p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	Non concerné
Une réserve naturelle nationale ?		X	Non concerné
Un espace naturel sensible ?	X		Espace Naturel Sensible de l'étang de Palud (56 ha) : distance = 1,5 km. Pas d'atteinte par le projet.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF de type 1 : Zone humide des Léchères (Identifiant national : 820032037) ZNIEFF de type 2 : ISLE CREMIEU ET BASSES-TERRES (Identifiant national : 820030262)
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Non concerné
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Inventaire départemental Source AVENIR Le projet se fera sur la zone humide délimitée : 38BO0166 Les Léchères Il permettra de rétablir le fonctionnement de la zone humide fortement dégradée par le drainage agricole et l'abaissement de la nappe dû à la rectification du cours d'eau.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	Le ruisseau du Culet n'est pas identifié en liste 1 ni en liste 2.
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	X		Le PLU de Sermérieu indique que le territoire bénéficie d'une faible fragmentation générale de ses milieux ; les principaux obstacles à la circulation des animaux concernent les axes routiers (dont la RD 244 située à proximité du site du projet), les pressions liées aux routes et à l'urbanisation risquant d'augmenter avec l'évolution de la démographie. Le projet se situe sur un espace naturel remarquable, un continuum forestier principal fonctionnel, un continuum aquatique d'importance locale, et un secteur stratégique pour le maintien la restauration des continuités écologiques (page 150-154 du rapport de présentation). Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné a inscrit des Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles dans le

4.4 Continuités écologiques

			<p>Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).</p> <p>D'après ce document, le site du projet se situe dans un espace perméable, un réservoir de biodiversité de la trame verte et bleue et dans un principe schématique de continuité écologique.</p> <p>(voir annexe 11 : carte DOO SCoT)</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p>Le projet se situe sur les éléments du SRADDET 2020 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réservoir de biodiversité humide (FR84CER2014)- Zone humide ID_CER FR84CER2018 (OBJ_ASSI : FR84ZS12289)- Espace perméable relais de la trame bleue (ID_CER FR84CER18 : ruisseau de Culet)- Grand espace agricole surfacique (ID_PERM 1353 / ID_CER FR84CER2015)

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</p>			
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	Non concerné
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	Non concerné
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	Non concerné
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	Non concerné
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	Non identifié
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>	X		<p>Captage prioritaire d'eau potable de Sermérieu.</p> <p>Le projet se situe partiellement sur l'aire de protection rapprochée, soit une surface de 3.900 m² sur les 72.746 m² de l'aire ; et partiellement sur l'aire de protection éloignée, soit une surface de 14.215</p>

4.6 Ressource en eau			
			m ² sur les 317.413 m ² de l'aire.
Autres captages prioritaires ?		X	Voir réponse à la question précédente
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Oui, les ressources sont suffisantes
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Oui, la capacité est suffisante
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Oui, la démarche est entreprise
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?		X	Non (présence de pollution sur la commune mais pas à proximité du site).
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?		X	Non concerné
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	Non concerné
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Le projet engendra des débordements plus fréquents du ruisseau du Culet vers la zone humide afin de restaurer son fonctionnement. Les crues générées présentent un caractère d'utilité publique (dossier de DUP en attente de dépôt) et ne porteront pas atteinte aux personnes.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	Pas de PPRN ni de PPRT
Nuisances ?	X		Le projet en phase travaux induira des nuisances sonores et de déplacement du trafic (~2 mois), mais n'aura pas à vocation à engendrer de déplacements

4.8 Risques et nuisances

			par la suite.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire ?	X		Transport scolaire.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	Non concerné (https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-l-a22941.html)
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			1) Enjeux du SRADDET (intégrant le SRCAE) en lien avec le projet : <ul style="list-style-type: none">• La préservation, la valorisation et l'amélioration des continuités écologiques, de la biodiversité, des paysages et des terres agricoles• Une gestion durable, maîtrisée et intégrée des ressources naturelles que sont l'eau, l'air, les terres, et les matières minérales pour assurer leur qualité et leur durabilité.• L'atténuation et l'adaptation au changement climatique 2) Enjeux du PCAET en lien avec le projet : <ul style="list-style-type: none">• l'adaptation au changement climatique au regard d'une vulnérabilité aux changements climatiques d'ores et déjà importante et visible, avec des effets sur la ressource en eau, les productions agricoles, la biodiversité, la forêt, l'énergie, la santé et le confort• La préservation et la valorisation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages, patrimoine exceptionnel, support de développement puits de carbone du territoire• La réduction des émissions de gaz à effet de serre, et le développement de la séquestration du carbone.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	Pas actuellement.
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre

projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/> (NC)
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/> (NC)
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/> (NC)
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier de mise en compatibilité et de notice explicative du la DUP	<input checked="" type="checkbox"/> Annexes 1-A et 1-B
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 2
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 3 <input type="checkbox"/> (NC)
	Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)

Annexes complémentaires :

Annexe complémentaire 1 : Document graphique du plan en vigueur (règlement graphique)

Annexe complémentaire 2 : PLU de Sermérieu :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/by-id/1b4cad139bc04bb9b3bf86abc750118e>

Annexe complémentaire 3 : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune & plan de situation zoomé sur le secteur projet

Annexe complémentaire 3bis : Plan parcellaire du projet

Annexe complémentaire 4 : Courrier de la DDT 38

Annexe complémentaire 5 : Plan de situation vis-à-vis des sites « Natura 2000 »

Annexe complémentaire 6 : Carte du SCoT

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : - 9 AOUT 2024

Lieu : *Sermérieu*

SIGNATURE

Pour le Préfet, par délégation.
Le Secrétaire général

Laurent SIMPLICIEN
Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Cécile FAUCHER EPAGE de la Bourbre (maître d'ouvrage)
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	244 montée du Village, 38110 Saint-Victor-de-Cessieu cecile.faucher@epagebourbre.fr 04 74 83 28 26 ; 07 56 24 16 23 contact@epagebourbre.fr 04 74 83 34 55